



Commune de Sullens

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions légales et selon l'art.13 al.1 de la Loi sur les routes (LROU), l'art. 25 de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), ainsi que selon l'article 7b de la Loi sur la distribution de l'eau (LDE), la Municipalité de Sullens soumet à l'enquête publique du *samedi 20 septembre au dimanche 19 octobre 2025* :

Sullens / Moille-Sullaz

Aménagement de chaussée, séparatif et renouvellement de conduites

- Réfection de routes au quartier de Moille-Sullaz.
- Création d'un trottoir pour la liaison des flux piétonniers le long de la route.
- Mise en séparatif du réseau d'assainissement avec remplacement des collecteurs existants.
- Création et remplacement des grilles de collecte des eaux pluviales.
- Fourniture, pose et remplacement de luminaires et modernisation de l'éclairage public existant.
- Fourniture, pose et remplacement d'une conduite d'eau potable PE 100, DN 160/130.8mm, PN 16.

Le dossier établi par le bureau d'ingénieurs Chevalier SA est déposé au Greffe Municipal, où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations, remarques et oppositions éventuelles peuvent être déposées par écrit au greffe municipal et adressées sous pli recommandé à son adresse durant le délai d'enquête.

La Municipalité